

FEDERE 2023



MÉMORANDUM 2024-2029

RÉGIES DES QUARTIERS DE WALLONIE

**DES ACTIONS
MULTIDIMENSIONNELLES
AU CŒUR DES QUARTIERS
ET AU PROFIT DES
HABITANTS.**



AVANT PROPOS

Depuis plus de 30 ans, les Régies des Quartiers de Wallonie (RQ) accompagnent les habitants des quartiers d'habitations sociales et des territoires communaux où elles sont implantées.


Les Régies, à partir de leur implantation au cœur des quartiers de logements, proposent des accompagnements multidimensionnels qui comprennent une série d'actions qui permettent de structurer des réponses à des problématiques importantes rencontrées par les habitants. Véritables couteaux suisses, elles œuvrent sur des actions de prévention en travaillant en amont et en aval des problématiques rencontrées par ces derniers.

Les Régies des Quartiers, ce sont, sans que cela puisse être considéré comme exhaustif :

- **42** territoires communaux bénéficiant des actions des Régies des Quartiers où vivent **près d'1,54 million** d'habitants.
- **Plus de 85.500** d'habitants bénéficiaires des actions d'accompagnement, de soutien, d'insertion socio-professionnelle ou d'activités de redynamisation de quartiers chaque année.
- **71** Services d'Activités Citoyennes répartis sur le territoire et agréés par la Région Wallonne comme premier rempart de lutte contre les inégalités et dernier rempart contre l'exclusion.
- Pour les stagiaires, ce sont **plus de 600.000** heures de formations techniques et **près de 400.000** heures dispensées en activités de remédiation, de redynamisation de quartier ou de soutien aux stagiaires et habitants.
- Ce sont également **plus de 1.550** chantiers réalisés par les actions des Régies des Quartiers et **près de 3.750** activités dans les quartiers au bénéfice des quartiers et de leurs habitants qui sont mis en place chaque année.
- Ce sont de **plus de 7.300** personnes qui bénéficient d'accompagnement ou de soutien récurrents au travers d'activités en lien avec l'éducation permanente, la cohésion sociale, etc.

La force du secteur résidant dans sa capacité à accompagner, au cœur des quartiers, les habitants les plus vulnérables sur un très grand nombre de thématiques qui veillent à développer les démarches les plus respectueuses, inclusives et permettant l'engagement de ces derniers.

Fédéré ASBL pour le secteur des Régies des Quartiers



**NOUS SOMMES UN
SECTEUR INVESTI DANS
L'ACCOMPAGNEMENT ET
LE SOUTIEN DE CEUX
QUI, BIEN SOUVENT,
SONT OUBLIÉS,
STIGMATISÉS,
INCOMPRIS OU QUI
N'ENTRENT PAS DANS
LES CASES.**

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 - Les recommandations prioritaires du secteur des régions des quartiers de Wallonie..... PAGE 1

Partie 2 - Coordonner les engagements des habitants dans le champ de la politique du logementPAGE 3

L'importance de l'engagement et du développement d'une insertion globale pour les habitants des quartiers.....PAGE 8

Partie 3 - Former et accompagner les habitants en Insertion Socioprofessionnelle.....PAGE 9

Partie 4 - Renforcer et développer les actions multidimensionnelles des habitants dans le champ de l'action et la cohésion sociale.....PAGE 13

Partie 5. Accroître les engagements et la reconnaissance dans le champ de l'éducation permanente.....PAGE 16

Partie 6. Défendre le modèle du secteur et accompagner son développement local.....PAGE 17

l'importance de l'engagement et du développement d'une transition juste dans une perspective de développement des habitants.....PAGE 18

Partie 7. Remerciements des Régions des Quartiers membres de la Fédération.....PAGE 19

PARTIE 1 - LES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES RÉGIES DES QUARTIERS DE WALLONIE.

Au terme d'une analyse des besoins et difficultés des habitants, des quartiers et des Régies des Quartiers, le secteur a identifié 37 mesures à prendre sous la prochaine législature.

Des mesures logiques, importantes et le secteur en a dégagé parmi elles cinq qu'il juge utile de prioriser pour obtenir des avancées significatives en termes d'actions et d'engagements de nos structures en faveur des habitants et des quartiers.

Cela n'enlève rien à l'importance de l'ensemble des mesures identifiées.

REVENDEICATION PRIORITAIRE : 1.1

L'article 17 de l'AGW relatif aux OFS du 12/12/2013 confère aux Régies des Quartiers une subvention annuelle destinée à couvrir les frais de fonctionnement ainsi qu'une partie de la rémunération du personnel d'encadrement. Un personnel aujourd'hui énormément en balance tant les situations financières sont peu stables dans nos structures.

Une situation qui ne garantit pas suffisamment la poursuite des missions et la réalisation des actions telles que définies en Régie.

Le montant octroyé ne couvre pas suffisamment les parties pourtant essentielles du budget de nos structures à savoir les frais de personnel et les coûts relatifs à l'exercice des missions définies.

Nous demandons à ce que le montant de financement structurel perçu par les Régies des Quartiers soit augmenté via une augmentation a minima en lissage sur l'ensemble de la prochaine législature. Ceci afin de s'aligner sur les coûts réels comme repris dans l'AGW.

Nous demandons donc à obtenir une augmentation de 30% du montant de subventionnement octroyé par Service d'Activités Citoyennes.

REVENDEICATION PRIORITAIRE : 1.11

Soutenir une évolution plus juste et une transition de notre société est primordiale. Les Régies des Quartiers s'inscrivent déjà dans une dynamique de transition juste pour les habitants, mais aussi dans les actions qu'elles mettent en place au profit de ces derniers et des quartiers.

Nous demandons à ce que l'on puisse offrir des moyens ou des incitants complémentaires visant à soutenir les démarches qui favorisent la Transition Juste dans les quartiers. Que ces moyens ne se limitent pas exclusivement à modifier les attitudes comportementales en termes de consommations énergétiques, mais qu'ils puissent permettre le développement de processus et réflexions qui viseront à réduire les inégalités et à accroître l'inclusivité des habitants.



REVENDEICATION PRIORITAIRE : 2.1

Il est essentiel de soutenir les actions de (ré)insertion et de mobilisation socioprofessionnelles des Régies des Quartiers auprès des habitants les plus éloignés de l'insertion vers l'emploi ou de la formation.

Il est également important, du fait des réalités structurelles, mais aussi des habitants accompagnés, que l'on puisse garantir les avantages qui découlent d'un conventionnement sous contrat de formation F70bis dispensé par le FOREM.

Nous demandons à ce que l'on puisse poursuivre, au travers d'une convention cadre où d'une reconnaissance spécifique, les actions mises en place par les Régies des Quartiers en faveur des habitants des quartiers éloignés de l'emploi.

Nous demandons également à renforcer ses actions en favorisant la mise en place de modalités adaptées aux habitants-stagiaires.



REVENDEICATION PRIORITAIRE : 2.9

La formation des stagiaires passe également par une professionnalisation et une formation continue des membres du personnel. Un besoin qui malheureusement ne trouve pas toujours de résultats probants puisque nous constatons un pourcentage très faible de poursuite de formation dans les membres du personnel du secteur. Un pourcentage en deçà même des chiffres moyens européens (37%) et qui doit, dans une perspective engagée, conduire à une plus grande professionnalisation des membres du personnel.

Dans ce cadre, nous souhaitons que les particularités structurelles du modèle des Régies des Quartiers et de l'approche multidimensionnelle qu'elles offrent aux habitants soit pris en considération.

Nous demandons à ce qu'un soutien financier ou structurel soit apporté à la fédération représentative des Régies des Quartiers pour poursuivre et engager ses actions. Cela devant passer par un soutien permettant l'embauche d'au moins 2 ETP destinés à appuyer le travail de formation des membres du personnel du secteur et à poursuivre les engagements en faveur d'une concertation.

REVENDEICATION PRIORITAIRE : 3.1

L'engagement, au cœur des quartiers et au premier rang des difficultés et problématiques des habitants, s'inscrit dans les gênes des Régies des Quartiers.

Ces dernières sont devenues, au fil du temps, les structures référentes au cœur des quartiers dans des processus qui visent à accompagner, soutenir, aiguiller ou résoudre des problématiques diverses et multiples rencontrées par les habitants.

Les Régies étant parfois les seules structures encore actives dans les quartiers.

Nous demandons à ce que le modèle des Régies des Quartiers en tant qu'opérateur de référence dans la mise en place de nouveaux "One Stop Shop" dans les quartiers soit défendu.

PARTIE 2. COORDONNER LES ENGAGEMENTS DES HABITANTS DANS LE CHAMP DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT.

CONTEXTE

Ces dernières années ont été extrêmement impactantes pour le secteur des Régies des Quartiers.

Derrière les crises successives, ce sont pourtant des acteurs engagés qui ont affronté les difficultés pour soutenir, contre vents et marées, les habitants les plus impactés.

Notre rôle dans les quartiers s'est vu être renforcé lorsqu'en pleine crise, nos structures sont restées portes ouvertes afin de répondre aux besoins des habitants, mais aussi dans le but d'agir solidairement avec la société. Des engagements qui s'inscrivent tous dans prescrits des Régies, actrices au bénéfice de tous les habitants des quartiers.


La place du financement et de la reconnaissance occupent donc un espace important dans les moutures qui permettent à nos structures d'avancer, mais également de survivre.

Valoriser les Régies des Quartiers, c'est éviter de les rendre dépendante des fluctuations en primant les actions et engagements de ces dernières.


Financer à la juste valeur nos structures, c'est garantir de plus un maintien de cette articulation entre les besoins d'un territoire et les réponses que nous y apportons.

Il est donc primordial que l'on puisse, au travers d'actions concrètes, bénéficier de vrais soutiens.

 **42** territoires communaux bénéficiant des actions des Régies des Quartiers où vivent **près d'1,54 million** d'habitants.

 **Plus de 85.500** habitants bénéficiaires des actions d'accompagnement, de soutien, d'insertion mises en place dans les quartiers.

 Ce sont également **plus de 1.550** chantiers réalisés par les actions des Régies des Quartiers au bénéfice des acteurs du logement.

 **Près de 3.700** activités dans les quartiers au bénéfice des quartiers et de leurs habitants qui sont mis en place chaque année.



REVENDEICATION 1.1

L'article 17 de l'AGW relatif aux OFS du 12/12/2013 confère aux Régies des Quartiers une subvention annuelle destinée à couvrir les frais de fonctionnement ainsi qu'une partie de la rémunération du personnel d'encadrement. Un personnel aujourd'hui énormément en balance tant les situations financières sont peu stables dans nos structures.

Une situation qui ne garantit pas suffisamment la poursuite des missions et la réalisation des actions telles que définies en Régie.

Le montant octroyé ne couvre pas suffisamment les parties pourtant essentielles du budget de nos structures à savoir les frais de personnel et les coûts relatifs à l'exercice des missions définies.

Nous demandons à ce que le montant de financement structurel perçu par les Régies des Quartiers soit augmenté via une augmentation a minima en lissage sur l'ensemble de la prochaine législature. Ceci afin de s'aligner sur les coûts réels comme repris dans l'AGW.

Nous demandons donc à obtenir une augmentation de 30% du montant de subventionnement octroyé par Service d'Activités Citoyennes.



REVENDEICATION 1.2

Nous nous interrogeons sur l'utilité de limiter dans le temps l'agrément qui reconnaît les OFS et donc les Régies des Quartiers alors que des mécanismes de contrôle existent et que l'intérêt de notre secteur n'est, selon-nous, plus à démontrer. L'agrément obtenu actuellement est obtenu pour une durée de 10 ans.

Cette demande est, de plus, confortée par le Pôle Logement (Conseil Consultatif institué par la Région Wallonne) dans un avis déposé le 15 septembre 2022.

Un avis qui s'inscrit également dans la lignée des engagements du secteur en faveur des quartiers depuis à présent plus de 30 années.

Nous demandons que l'article 3,4 et 4/1 de l'AGW relatif aux OFS soit modifié et garantir, sans limite de temps, l'agrément de reconnaissance des opérateurs reconnus en tant que Régie des Quartiers pour autant qu'il y ait le respect des prescrits de l'AGW.

REVENDEICATION 1.3

Garantir une reconnaissance des actions et engagements des travailleurs est essentiel et doit passer par une revalorisation des conditions de travail et de leur cadre.

À ce titre, le secteur des Régies des Quartiers n'a pas pu être retenu dans les accords du non-marchand 2021-2024. Notre secteur n'a donc pu bénéficier d'aucune mesure permettant une amélioration du cadre général de travail.

Cette iniquité de traitement, en comparaison aux deux autres secteurs confrères OFS qui ont été retenus dans cet accord tripartite, ne s'explique aucunement. Une situation assez lourde, car elle ne permet pas aux travailleurs de notre secteur d'être valorisé alors que ces derniers se dépassent jour après jour.

Nous demandons que notre secteur soit reconnu dans le cadre du prochain accord afin de permettre aux membres d'être valorisés dans leurs actions.

REVENDEICATION 1.4

Il est important que l'on soutienne les processus qui visent à simplifier les procédures administratives et à améliorer les conditions de travail des OFS. À ce titre, participer, y compris de manière consultative, aux réflexions et échanges qui encadrent l'établissement du Plan de gestion du FLW permettrait d'en connaître les contours. Notamment sur les perspectives administratives (création de centrale d'achat, utilisation des outils informatiques, etc.) et sur les évolutions se dégageant des DPR et programmes ambitieux qui sont ceux du FLW.

Ceci en opposition à la surprise que peut représenter la publication d'un contrat impactant pourtant notre secteur.

Nous demandons à ce que les Fédérations d'OFS puissent être intégrées, a minima en tant qu'observateur, aux processus de réflexions, d'échanges et d'établissement qui encadrent l'établissement du plan de gestion du FLW.

REVENDEICATION 1.5

Soutenir les actions des Régies des Quartiers et les opérations qui favorisent l'accompagnement et l'insertion des habitants les plus vulnérables. Cela passe notamment par des investissements et par le besoin d'avoir accès à des structures et de l'équipement de qualité. Un équipement conforme aux réalités et dispositions que rencontreront les personnes formées sur le marché du travail singulièrement.

Les Régies des Quartiers bénéficient d'un financement pour l'installation, mais ce dernier ne couvre pas suffisamment les frais inhérents à l'acquisition d'équipements.

Nous demandons à ce qu'un fonds d'investissement soit créé afin de financer plus largement les infrastructures et les équipements des Régies des Quartiers. Ceci dans le but de soutenir la mise en place de certaines actions au bénéfice des habitants et quartiers. Cet investissement représente un montant de 2.000.000€ par législature accessible via un droit de tirage.

REVENDEICATION 1.6

Il est important que les OFS puissent activement participer aux processus qui visent à la fois à leur développement, leur évaluation comme aux procédures en lien avec les agréments, et ce, conformément aux missions établies comme étant celles du Comité de la Politique Sociale (CPS) créé auprès du Fonds du Logement. (Art.184bis du CWHD).

Ceci permettant aux Fédérations d'OFS représentatives de pouvoir opérer, notamment, la mission 1° telle que reprise au §4 de l'article 192/1 du CWHD.

Une demande que nous souhaitons voir s'exprimer par des moments de réflexions, d'échanges et d'actions qui permettraient de définir ensemble les différentes modalités e lien avec la mise en place du CPS (Missions, compositions, secrétariat, etc.). Ceci afin que cette structure puisse être en phase avec les dispositions légales, mais surtout utile pour les opérateurs de terrain.

Nous demandons à ce que le CPS intègre les Fédérations représentatives de façon équitable afin d'opérer les missions telles que reprises au Code et découlant du Comité de la Politique Sociale (Art.184bis).



REVENDEICATION 1.7

Il est important que l'on soutienne les processus qui visent à simplifier les procédures administratives et à améliorer les processus de travail des Régies des Quartiers.

Le cadre actuel ne permet pas aux Régies de pouvoir s'engager tout comme il ne permet pas de pouvoir se développer aisément.

Nous demandons à ce que l'on soutienne la création d'une structure permettant l'établissement d'une centrale d'achat au bénéfice des OFS et à ce que la mesure 19.5 du contrat de gestion du Fonds du Logement puisse être mise en place rapidement afin de répondre aux difficultés rencontrées sur le terrain.

REVENDEICATION 1.8

La réalisation des prescrits de l'article 192/1 du Code Wallon de l'Habitat Durable (missions des Fédérations représentatives d'OFS) est primordial. Il en va de pouvoir former les membres du personnel, engager les processus qui développeront une veille statistique du secteur, etc. Cependant, les moyens actuels ne permettent pas d'opérer l'ensemble des missions et prescrits.



Nous demandons que le financement des Fédérations représentatives des OFS soit revu afin de garantir les missions reprises au Code.

Ceci passe par la mise à disposition de moyen permettant l'embauche d'un équivalent temps-plein supplémentaire.

REVENDEICATION 1.9

Nous souhaiterions que la voix des Régies des Quartiers puissent être entendues au même titre que l'ensemble des autres opérateurs actifs sur la politique du logement.

Or la situation actuelle ne nous permet pas, notamment, d'être représenté au sein du Pôle Logement, Organe consultatif du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Une situation qui ne nous permet pas de participer activement à la définition des politiques qui favorisent le développement de la Wallonie tout comme d'observer, de suggérer ou de proposer des recommandations sur cette matière.

Nous demandons à ce que l'on considère toutes les OFS et à ce que l'on Intègre UNE PLACE PAR SECTEUR OFS au sein du Pôle Logement du CESE Wallonie.

REVENDEICATION 1.10

Les récents travaux initiés et qui visent à un réancrage des Régies des Quartiers dans la Politique du Logement nous poussent à exprimer notre souhait de poursuivre les actions visant à une meilleure articulation de nos engagements, mais aussi à la mise en place d'un cadre légal le plus en phase avec nos réalités. La pertinence requérant parfois de poursuivre les travaux et engagements visant à cette redéfinition du modèle des Régies des Quartiers.

Nous demandons à ce que l'on poursuive les travaux visant à définir un cadre davantage engagé dans la politique du logement et à initier les démarches requises pour adapter le cadre de contrôle et les missions du FLW afin que ces dernières soient les plus en phase possible avec ces travaux.

REVENDEICATION 1.11

Soutenir une évolution plus juste et une transition de notre société est primordiale. Les Régies des Quartiers s'inscrivent déjà dans une dynamique de transition juste pour les habitants, mais aussi dans les actions qu'elles mettent en place au profit de ces derniers et des quartiers.

Nous demandons à ce que l'on puisse offrir des moyens ou des incitants complémentaires visant à soutenir les démarches qui favorisent la Transition Juste dans les quartiers. Que ces moyens ne se limitent pas exclusivement à modifier les attitudes comportementales en termes de consommations énergétiques, mais qu'ils puissent permettre le développement de processus et réflexions qui viseront à réduire les inégalités et à accroître l'inclusivité des habitants.

REVENDEICATION 1.12

Les engagements des Régies des Quartiers s'inscrivent dans les fondements de la politique du logement. Appréhender l'accès au logement pour tous et à reconnaître ce droit comme un moyen de lutte contre la pauvreté est essentiel. Nous œuvrons à défendre et accentuer l'accès via des processus d'accompagnement innovants. Mais aussi, à appréhender les démarches et accompagner les habitants pour une intégration réfléchie, complète et inclusive.

Nous demandons à ce que l'on investisse plus largement dans les méthodes d'accompagnement, de soutien et de réalisation de parcours pour les habitants qui rencontrent des problématiques liées à l'accès au logement.

REVENDEICATION 1.13

Nous soutenons la dynamique et les démarches entreprises par les opérateurs actifs sur la thématique de sortie de la précarité et du sans-abrisme qui vise à développer une réelle stratégie à plusieurs vitesses (urgences et long terme).

Le tout dans une perspective visant à identifier les actions déjà entreprises sur le terrain au sens large de l'accompagnement et du soutien que représente la sortie du sans-abrisme.

Nous soutenons les demandes qui visent à organiser et d'appuyer le développement d'une concertation entre les différents niveaux de pouvoirs et de compétences afin que l'ensemble des opérateurs directs et indirects lié au sans abrisme puissent articuler et rendre complémentaire leurs actions

REVENDEICATION 1.14*

Il est indispensable de soutenir une réelle prévention des expulsions afin d'en réduire le nombre, mais surtout les impacts psychosociaux. Pour ce faire, il nous semble primordial qu'une prévention structurée, en amont des conflits, soit construite au travers d'une amélioration de la communication entre les différents intervenants de la chaîne.

Nous soutenons la mise en place d'un travail en réseau qui vise à favoriser le maillage des acteurs directs et indirects sur cette thématique et à en réduire les impacts.



L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT D'UNE INSERTION GLOBALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS.

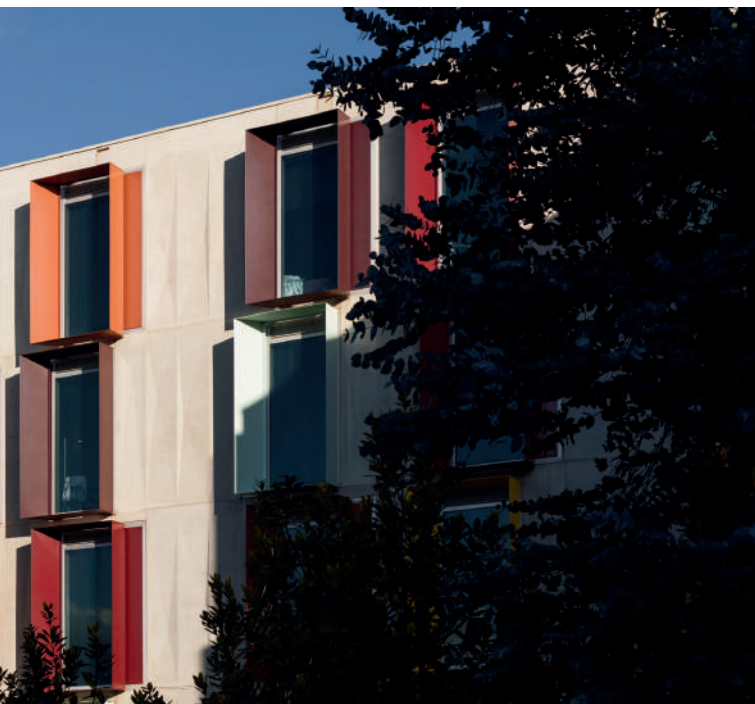
Les Régies des Quartiers sont des opérateurs inscrits dans une démarche spécifique qui permet une insertion globale des habitants depuis 1993. C'est dans un contexte compliqué dans les quartiers d'habitations sociales (patrimoine vieillissant et situations conflictuelles) que sont nées les premières Régies des Quartiers portées par deux missions sociales d'utilités publiques. La première tournée vers l'amélioration des quartiers sociaux et la seconde destinée à développer les actions visant à engager et créer du lien entre les publics de ces quartiers.

Depuis 1993, leur nombre n'a cessé de croître puisque l'on comptabilise aujourd'hui 71 Services d'Activités Citoyennes répartis sur le territoire wallon. En 2022, ce ne sont près de 190 équivalents temps pleins qui travaillaient au sein des Régies des Quartiers Wallonnes pour un nombre de travailleurs de plus de 270 personnes.

Les Régies des Quartiers ont dû adapter les mécanismes d'accompagnement et d'engagement visant à résoudre les problématiques que rencontrent les habitants d'un point de vue de plus en plus global. Néanmoins, elles peuvent toujours se targuer d'avancer de façon efficace lorsqu'il s'agit d'analyser le taux de résolution des problématiques abordées puisque celui-ci, malgré ces diverses modifications, est tout de même resté stable avec un taux de résolution de 70% en 2021. Les actions mises en place et qui conduisent à la suppression ou à une réduction importante des problématiques de participation à la vie du quartier, de maintien ou d'obtention des logements, de gestion des quartiers (déchets, salubrité, etc.), de gestion des énergies, des droits et devoirs des locataires et propriétaires ou encore de réactivation des publics ne font que démontrer l'efficacité de l'accompagnement qui est proposé par les Régies des Quartiers.

Les Régies des Quartiers se doivent d'adapter leurs offres et leurs actions aux besoins et réalités que rencontrent les quartiers. Actives sur des actions partenariales avec d'autres opérateurs et structures locales, les Régies des Quartiers tendent à favoriser le développement de projets qui s'inscrivent tous dans les lignes d'une insertion globale et juste des habitants.

Les Régies des Quartiers construisent des actions adaptées qui permettent aux habitants de se stabiliser dans la société et de lutter pour plus d'égalité et de justice sociale. La participation au processus et projets des habitants garantit une meilleure optimisation et de meilleurs résultats lorsqu'il s'agit d'identifier les démarches utiles à la résolution de problématiques qu'ils rencontrent ou que les quartiers subissent.



PARTIE 3. FORMER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.

CONTEXTE

Les Régies des Quartiers jouent un rôle important sur des actions et projets visant à l'insertion socio-professionnelle des habitants. En effet, les Régies sont investies dans des quartiers dans lesquels une partie de la population se trouve être sans-emploi, voire très éloignés de l'emploi.


Les Régies des Quartiers ont, depuis leur début, développé des méthodes innovantes visant à proposer un accompagnement unique et adapté qui se veut être une réponse aux difficultés rencontrées par les habitants en matière d'accès à l'emploi.

Le taux d'emploi des Wallons a, au cours de cette dernière législature, été un point de discorde important tant la réduction de ce dernier ne semble pas trouver de vues communes entre les différents partis.


Ce dernier, comme seul et unique objectif, ne doit pas se défaire du besoin de devoir instituer des parcours représentatifs des attentes et désirs des habitants. Mais également des réalités propres au marché de la formation et de l'emploi soumis aux évolutions du libre marché et de la mondialisation ou uberisation de l'économie.

Les projets d'insertion socioprofessionnelle mis en place par les Régies, sous le cadre d'une reconnaissance du Forem et du dispositif F70 bis, visent à répondre au besoin des habitants très éloignés de l'emploi et pour lesquels la formation auprès d'autres structures s'avéraient bien généralement inadaptées ou incomplètes.

 Ce sont **+ de 100** filières de formations qui permettent aux habitants de s'engager dans des processus visant à leur insertion professionnelle.

 Ce sont **+ 1.000 habitants (stagiaires)** accompagnés et formés chaque année sous conventionnement F70 bis et dans l'un de nos services.

 Ce sont **plus de 600.000 heures** dispensées dans le cadre de formations techniques sur chantier ou en ateliers.

 Ce sont **près de 400.000 heures** dispensées en activités de remédiation, de redynamisation de quartier ou de soutien aux stagiaires et habitants.



REVENDEICATION 2.1

Il est essentiel de soutenir les actions de (ré)insertion et de mobilisation socioprofessionnelles des Régies des Quartiers auprès des habitants les plus éloignés de l'insertion vers l'emploi ou de la formation.

Il est également important, du fait des réalités structurelles, mais aussi des habitants accompagnés, que l'on puisse garantir les avantages qui découlent d'un conventionnement sous contrat de formation F70bis dispensé par le FOREM.

Nous demandons à ce que l'on puisse poursuivre, au travers d'une convention cadre où d'une reconnaissance spécifique, les actions mises en place par les Régies des Quartiers en faveur des habitants des quartiers éloignés de l'emploi.

Nous demandons également à renforcer ses actions en favorisant la mise en place de modalités adaptées aux habitants-stagiaires.

REVENDEICATION 2.2

Les habitants accompagnés en Régies des Quartiers disposent de véritables compétences acquises dans le cadre des formations et de leurs expériences du passé.



Ces dernières ne sont aujourd'hui pas assez reconnues ou valorisées.

Or, il est primordial de pouvoir engager les démarches qui permettront aux habitants bénéficiaires d'être mieux considérés.

Nous demandons à ce que l'on puisse rendre le dispositif de validation des compétences plus accessible et plus en phase avec la réalité des habitants et des formations dispensées en RQ.

REVENDEICATION 2.3

Les publics que nous accompagnons rencontrent des difficultés et problématiques nombreuses qui ne sont pas toutes liées à des freins éventuels à l'emploi en termes de compétences (endettement, problématiques psychologiques, etc.)

Nous souhaitons œuvrer à améliorer les imbrications entre les processus d'accompagnement instaurés en RQ et les politiques mises en place et qui favorisent leur accès à l'emploi.

Nous demandons à ce que l'on développe une politique d'orientation en Wallonie en y incluant l'ensemble des opérateurs actifs dans l'insertion des habitants.

Une politique qui doit prendre en compte ceux les plus proches et ceux les plus éloignés de l'emploi.

REVENDEICATION 2.4

Il est primordial que s'installe une réelle politique en faveur d'une réinsertion complète des habitants sur le marché du travail. En effet, les résultats globaux de taux de réussite dans les parcours de formation ne s'accordent pas toujours au taux de remise à l'emploi potentiel qui pourrait être celui des stagiaires ayant poursuivi une formation au sein d'une Régie. Or une première expérience professionnelle est primordiale pour garantir aux habitants bénéficiaires une suite de parcours positive après une sortie de formation réussie.

Nous demandons que les mécanismes visant à l'acquisition d'expérience professionnelle (article 60, etc.) soient renforcés et à ce que les Régies puissent s'y investir pleinement.

REVENDEICATION 2.5

Nous souhaitons que les Régies des Quartiers puissent s'investir au sein des organes qui prennent des mesures en lien avec nos habitants. Pourtant, nous n'occupons aucune place délibérative dans les Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (IBEFE) et dans les Chambre-Emploi-Formation qui pourtant délibèrent et articulent les offres de formations sur les territoires.

Nous demandons à ce que les Régies soient reconnues comme membres de droit de ces instances. Ceci permettant de développer une mise en réseau et d'accentuer les liens et les actions d'orientation.

REVENDEICATION 2.6

Les réalités sociétales et les besoins de reconnexion des habitants évoluent et s'alignent sur l'écologie notamment. Il est essentiel de pouvoir proposer des formations adaptées et durables qui visent à des actions d'une plus grande qualité pour les habitants nécessitant des accompagnements spécifiques.

Nous demandons à valoriser le développement de formation en lien avec la transition juste, les économies d'énergies et les secteurs verts. Le tout en soutenant financièrement et structurellement les actions en lien avec ces formations.

REVENDEICATION 2.7

En parallèle, il est essentiel que les habitants puissent résoudre d'autres difficultés que celles en lien avec leur insertion professionnelle.

Les formations mises en place doivent également s'accompagner d'apprentissages tiers (numériques, permis, etc.)

Nous demandons à accroître la reconnaissance et le financement des formations concomitantes

REVENDEICATION 2.8

L'accompagnement des habitants ne peut se limiter à des découpages entre d'une part ceux aptes à occuper un emploi et d'autre part ceux qui ne le sont pas. Quelles que soient les éventuelles difficultés rencontrées (médicales, psychosociales, financières, administratives, etc.)

Il est essentiel que les structures puissent s'adapter aux différents habitants afin de viser à une réelle réinsertion inclusive de tous les habitants.

Les Régies des Quartiers agissent déjà, avec des moyens maigres auprès des habitants qui souffrent de barrières de langage, de situations de grande précarité (mentale, sociale, financière, etc.), mais aussi auprès des personnes sorties de prison, en centre fermé, en situation de handicap léger, etc.

Nous demandons à ce que les mécanismes permettant l'entrée de l'ensemble de ces habitants soient renforcés et à ce que les accompagnements existants soient mieux identifiés pour permettre à ces derniers de ne pas être victime d'une autre forme d'injustice.

Le tout en renforçant les structures d'accompagnement et les moyens pour structurer de la formation pour ces habitants.



REVENDEICATION 2.9

La formation des stagiaires passe également par une professionnalisation et une formation continue des membres du personnel. Un besoin qui malheureusement ne trouve pas toujours de résultats probants puisque nous constatons un pourcentage très faible de poursuite de formation dans les membres du personnel du secteur. Un pourcentage en deçà même des chiffres moyens européens (37%) et qui doit, dans une perspective engagée, conduire à une plus grande professionnalisation des membres du personnel.

À ce besoin, s'ajoute une réalité liée au cadre structurel qui découle des actions mises et encore à mettre en place en faveur d'une considération du modèle des Régies des Quartiers et des habitants.

Nous demandons à ce qu'un soutien financier ou structurel soit apporté à la fédération représentative des Régies des Quartiers pour poursuivre et engager ses actions. Cela devant passer par un soutien permettant l'embauche d'au moins 2 ETP destinés à appuyer le travail de formation des membres du personnel du secteur et à poursuivre les engagements en faveur d'une concertation.



REVENDEICATION 2.10*

Les questions de mobilité s'intègrent aisément dans les parcours d'insertion comme étant un point négatif à résoudre. Cependant, les moyens et structures actuels ne sont pas adaptées aux habitants que nous accompagnons au sein des RQ.

Nous demandons à assurer l'inclusivité de la formation théorique au permis de conduire. Nous demandons également à bénéficier d'une reconnaissance, via un agrément ou titre, duquel découlerait des moyens structurels et financiers, afin que l'on puisse mettre en place des formations au permis théoriques adaptées aux habitants bénéficiaires d'ISP (mobilité douce, permis pratiques, etc.)

REVENDEICATION 2.11*

Les habitants accompagnés en Régies des Quartiers ne se retrouvent pas toujours dans les mécanismes mis en place pour garantir l'accès à des outils de mobilité. Il s'agit de vraies problématiques qui remettent en question le caractère équitable de ces politiques et des outils mis en place.

Les formats, les canaux de communications, l'absence de visibilité sur les mécanismes d'aide et d'accompagnement sont des freins importants.

Nous soutenons la promotion de mobilités actives et partagées auprès du public ISP.

REVENDEICATION 2.12*

Il est important, afin de garantir l'insertion des habitants issus des RQ que les actions publiques viennent à favoriser un accès à une offre de transport en commun diversifiée et inclusive, mais également qui répond aux réalités et difficultés territoriales.

Nous demandons à garantir l'inclusivité des transports en commun en termes de coûts et d'information via des informations transmises en français FALC (Français Facile à Lire et à Comprendre).

PARTIE 4. RENFORCER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS MULTIDIMENSIONNELLES DES HABITANTS DANS LE CHAMP DE L'ACTION ET LA COHÉSION SOCIALE.

CONTEXTE

Un renforcement du vivre-ensemble tout comme du faire-ensemble dans les quartiers est essentiel. Les Régies des Quartiers s'investissent depuis leur début dans le déploiement d'actions qui favorise le retissage du lien social et le dialogue interculturel et intergénérationnel.

Les Régies des Quartiers s'investissent dans le champ de l'action sociale dans des processus individuels et collectifs qui visent à l'accompagnement des habitants des quartiers dans de très nombreux domaines, mais surtout des habitants qui rencontrent de grandes difficultés.

La tenue d'activités plus ponctuelles ou bien d'actions plus récurrentes permettent

aux habitants bénéficiaires d'être au cœur des priorités des Régies des Quartiers. Elles contribuent donc à l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants et plus particulièrement de ceux qui sont les plus fragilisés.

Les exemples sont nombreux et peuvent comprendre au sein de certaines Régies des actions qui vise à l'octroi d'aide matériel, de la médiation de dette, à l'inclusion active dans des processus de mobilité, à la lutte contre l'isolement, le déploiement d'actions visant à affronter la grande précarité, mais surtout des actions pour l'égalité des chances des habitants.

REVENDEICATION 3.1

L'engagement, au cœur des quartiers et au premier rang des difficultés et problématiques des habitants, s'inscrit dans les gènes des Régies des Quartiers.

Ces dernières sont devenues, au fil du temps, les structures référentes au cœur des quartiers dans des processus qui visent à accompagner, soutenir, aiguiller ou résoudre des problématiques diverses et multiples rencontrées par les habitants.

Les Régies étant parfois les seules structures encore actives dans les quartiers.

Nous demandons à ce que le modèle des Régies des Quartiers en tant qu'opérateur de référence dans la mise en place de nouveaux "One Stop Shop" dans les quartiers soit défendu.



REVENDEICATION 3.2

Les habitants accompagnés par les Régies des Quartiers ont un besoin important de contact et rencontrent, dans les échanges numérisés, des difficultés importantes.

Des freins construits au travers des parcours et des difficultés constatés.

Ces constats sont confortés par de nombreuses approches, actions, mais également par des évaluations issues de certains projets déjà mis en place par le secteur en faveur des habitants les plus impactés.

Ce fût le cas notamment lors de l'Appel Stratégies Concertées lancé par l'AVIQ qui nous a permis d'identifier encore plus précisément les réalités et problématiques des habitants.

Et singulièrement, le besoin de maintenir les échanges et d'opérationnaliser ces derniers en dehors d'un format numérisé est bien souvent devenu la règle et non l'exception.

Il est évident que ce processus en vient à être un frein supplémentaire pour des habitants pas assez équipé et/ou assez formé.

Nous demandons à ce que l'on maintienne les interactions physiques et à ne pas plébisciter le tout au numérique en tant que règle de travail.



REVENDEICATION 3.3

Les habitants que nous accompagnons au quotidien rencontrent des difficultés particulières parfois très lourdes qui requièrent des accompagnements plus importants.

Ces difficultés requièrent un accompagnement très adapté afin de soutenir ces habitants dans les mécanismes qui permettront de développer leurs autonomies et émancipation.

Or, nos réalités et nos structures ne peuvent pas toujours répondre à ces cas particuliers et lorsque nous avons l'occasion d'identifier un opérateur apte à pouvoir appuyer ces travaux, nous réalisons très rapidement le même constat qu'au sein de nos structures. En effet, les opérateurs sont tous aussi submergés par la quantité de travail conséquent et l'absence de moyens en suffisance pour répondre aux problématiques rencontrées.

Nous demandons à ce que l'on apporte les moyens (structures, professionnels, etc.) suffisants dans le but de soutenir psychologiquement les habitants les plus fragilisés. Notamment dans un soutien aux structures d'équipes mobiles évitant des situations plus lourdes par la suite.

REVENDEICATION 3.4

Dans les problématiques rencontrées par les habitants, les questions relatives aux assuétudes sont des réalités et problématiques qui requièrent le développement de solutions réfléchies, mais également respectueuses des parcours ayant conduit à ce type de difficulté.

Les approches instituées par les Régies des Quartiers, notamment auprès des habitants en formation, doivent servir de base de réflexion et de modèle dans les approches à initier.

Nous demandons que l'on puisse soutenir les actions qui visent à la réduction des assuétudes des habitants les plus vulnérables en développant des moyens qui permettront un meilleur accompagnement de ces derniers.

REVENDEICATION 3.5

Les problématiques découlant de la question de l'illettrisme se confronte aux autres difficultés que rencontrent nos habitants bénéficiaires au quotidien.

En effet, le frein que cette problématique occasionne s'avère être l'un des plus conséquents pour les habitants dans leurs capacités notamment à valoriser leurs droits, mais également à s'émanciper.

Participer à des activités formatives sous quelque forme que ce soit s'avère être un parcours complexe pour lequel nous n'avons pas toujours les réponses adéquates.

Nous demandons à ce que l'on valorise les mécanismes et les actions qui permettent de soutenir les habitants rencontrant des difficultés d'illettrisme. Le tout en favorisant des soutiens financiers, structurels en lien avec les mécanismes qui appréhendent cette question.

En inscrivant cette problématique dans une réflexion globale tant celle-ci ne tend pas à s'amenuiser avec le temps.

REVENDEICATION 3.6

Les engagements des Régies des Quartiers trouvent souvent un lien évident avec des projets ou activités mises en place par d'autres opérateurs (associations actives sur des habitants et publics communs, Centre Public d'Action Sociale) ou via des regroupements (Plan de Cohésion Sociale, Relais social, etc.)

Il est important de veiller à valoriser, de part et d'autre, les actions et engagements de chacun et à garantir une place utile au développement d'actions en faveur des habitants et de la résolution de leurs problématiques.

À ce titre, nous demandons que l'on assure une réelle transversalité entre les projets initiés au sein des Régies des Quartiers et ceux éventuellement mis en place au sein des Plans de Cohésion Sociale, tout en intégrant les Régies des Quartiers des communes où sont constitués des PCS.

REVENDEICATION 3.7

Le non recours au droit d'une partie conséquente de nos bénéficiaires est une problématique importante.

Un non-recours qui s'explique, en partie du moins, par les réalités structurelles auxquelles les habitants sont confrontés ou par l'impossibilité pour certains d'affronter, seul, les démarches qui conduisent à l'émancipation et l'amélioration des situations personnelles de chacun.

Les Régies des Quartiers assistent régulièrement des personnes dans des démarches visant à accroître les recours au droit. Des accompagnements qui ne s'inscrivent, bien souvent, dans aucune ligne ou démarche reconnue, mais qui s'avèrent pourtant primordiaux.

Nous demandons à ce que l'on accroît les investissements dans les territoires ou les accès aux droits fondamentaux (Indicateurs ISADF) sont les plus faibles et à garantir, par ces moyens, aux Régies des Quartiers qu'elles puissent poursuivre efficacement les engagements qu'elles prennent et qui visent à faciliter le recours au droit des habitants.



PARTIE 5. ACCROÎTRE LES ENGAGEMENTS ET LA RECONNAISSANCE DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CONTEXTE

L'engagement du secteur des Régies des Quartiers dans les prescrits de l'Éducation Permanente s'inscrit dans les bases mêmes de l'histoire du secteur tant la multitude des actions entreprises par ce dernier relèvent directement de l'Éducation Permanente.

Les présentes revendications sont donc le reflet d'un souhait qui est celui de donner un cadre plus structurel à l'ensemble des opérations qui sont d'ores et déjà engagées par les membres et la Fédération.

Un contexte qui vise également à accroître la place qu'occupe l'ensemble des activités, mais aussi la professionnalisation des activités mises en place par les membres dans un contexte favorisant, comme toujours, les habitants.



REVENDICATION 4.1

Les Régies des Quartiers s'investissent depuis leurs débuts dans des processus de soutien ou de développement d'une vision critique de la société en participant activement à ses évolutions, mais aussi en élaborant une parole originale qui conduit à des projets d'émancipation des citoyens. Les habitants qui gravitent autour des Régies des Quartiers sont typiquement ceux auprès desquels on doit favoriser l'émergence d'une citoyenneté active tant ils sont confrontés à des besoins en lien avec le souhait d'accroître leurs capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation.

Soutenir le développement d'une reconnaissance sectorielle dans l'axe 1 et 4 pour les Régies des Quartiers en matière d'éducation permanente.

REVENDICATION 4.2

Les engagements de la Fédération des Régies des Quartiers s'instituent au travers notamment d'action visant à la formation des formateurs et des acteurs associatifs des structures membres et éventuellement partenaires.

La Fédération des Régies des Quartiers s'investit également dans le développement d'une vraie analyse de la société et dans le développement d'études, d'outils pédagogique ou de services destinés aux habitants, aux structures et acteurs associatifs.

Toutes ces réalisations ne sont aujourd'hui pas couvertes par aucun financement ni soutien en dehors d'appels ponctuels.

Soutenir le développement d'une reconnaissance en éducation permanente pour la Fédération dans l'axe 2 et 3.

PARTIE 6. DÉFENDRE LE MODÈLE DU SECTEUR ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT LOCAL.

CONTEXTE

Les Régies des Quartiers sont dans leurs fondements les plus anciens identifiés comme des structures investies dans les niveaux locaux. Elles opèrent, au-delà des deux champs de mission identifiés et de ceux dans lesquels elles choisissent de s'investir, des rôles de relais avec d'autres opérateurs locaux.

Ces actions favorisant l'accompagnement multidimensionnel qui est requis pour nos habitants.

Le besoin de défendre un modèle qui privilégie l'échange, la concertation, mais également la concrétisation de projets locaux au bénéfice des habitants s'inscrit dans les gènes des Régies des Quartiers qui s'investissent à améliorer radicalement les quartiers et communes dans lesquels elles sont investies.

REVENDEICATION 5.1

Il est primordial de pouvoir permettre aux habitants d'avoir des associations et structures adaptées qui répondent à leurs problématiques. Cependant, ces dernières rencontrent bien souvent dans l'exercice de ces missions des difficultés à obtenir des espaces adaptés qui répondent à des critères d'occupation légitimes.

Nous demandons à ce que les conditions auxquelles sont confrontés les structures soient améliorées et à ce que l'on garantisse la mise à disposition, à titre gratuit ou coûtant, de lieux destinés à mettre en place les activités au bénéfice des acteurs locaux dont font partie les Régies des Quartiers.

REVENDEICATION 5.2*

Il est primordial qu'une solution structurelle plus adaptée soit apportée afin de favoriser une subsidiarité la plus juste et proportionnée des projets en faveur des habitants dans le besoin.

En effet, l'usage des appels à projets "one shot" comme outil principal de financements affaiblit l'ensemble des opérateurs et ne garantit pas d'atteindre et maintenir à long terme les objectifs des politiques telles que souhaitées.

Nous demandons à ce que les conditions auxquelles sont confrontés les structures soient améliorées et à ce que l'on garantisse la mise en place de mécanismes plus adaptés pour éviter une bureaucratie du mérite et une surcharge administrative via à un gaspillage des ressources.



* LA PRÉSENTE REVENDEICATION S'APPUIE SUR LE COURRIER CONJOINT PORTÉ PAR L'UVCW, LA FÉDÉRATION DES CPAS, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET FINANCIERS DES COMMUNES ET CPAS, ADRESSÉ AU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX SUR LE SOUHAIT DE STOPER LE FINANCEMENTS DES ACTIONS VIA DES APPELS À PROJETS.

L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT D'UNE TRANSITION JUSTE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DES HABITANTS.

La transition juste comme mécanisme visant à rendre l'économie plus verte d'une manière qui puisse être aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées tout en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté s'inscrit dans les fondements solides des Régies des Quartiers depuis nos débuts.

Cependant, les difficultés et les réalités relatives à la perception de ce qu'est une transition juste varient selon les environnements et ceux que nous rencontrons dans les quartiers n'y font pas exception.

Le besoin de favoriser un dialogue permanent et d'élaborer une vision construite en vue de réduire les effets néfastes du changement climatique et l'aggravation des conditions générales de vie est lui aussi plus qu'essentiel.

Son importance ne peut donc se circonscrire à une thématique ou un champ politique. Il est essentiel qu'il puisse s'inscrire dans l'ensemble des démarches et l'ensemble des revendications. Comme un fil conducteur à nos idées, nos projets et leurs évaluations.

Nous demandons à ce que les associations et structures actives sur les quartiers, auprès directement des habitants, puissent plus aisément avoir accès aux différents dispositifs mis en place ainsi qu'aux éventuels fonds qui y sont liés.

Ceci afin d'en faire profiter les premiers impactés et de respecter les engagements qui sont pris en faveur des populations et citoyens les plus vulnérables face à cette transition.

Ceci s'inscrivant dans de nombreuses perspectives et protection de ces publics en facilitant notamment :

- Le développement de nouvelles perspectives d'emplois dans les nouveaux secteurs et les secteurs en transition en intégrant ces publics dans des démarches d'insertion globale.
- En permettant, pour les publics des Régies qui en ont sensiblement besoin, le développement d'offres disponibles en matière de requalification.
- En investissant dans des actions en vue de lutter contre la pauvreté et notamment celle liée au coût énergétique comme le rencontrent de nombreux habitants. Tout en leur permettant d'avoir, eux aussi, accès à une énergie propre, sûre et abordable.
- En améliorant la qualité de leur logement, l'efficacité énergétique de ces logements et en favorisant un meilleur accès au parc immobilier.



LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ SUR BASE DES ENGAGEMENTS DES RÉGIES MEMBRES SUIVANTES (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE):



RÉGIE DES QUARTIERS D'AMAY

FACEBOOK : RÉGIES DES QUARTIERS D'AMAY

RÉGIE DES QUARTIERS D'ANDENNE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS D'ANDENNE

RÉGIE DES QUARTIERS DE BRAINE-L'ALLEUD

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE BRAINE-L'ALLEUD

RÉGIE DES QUARTIERS DE CHATELET

LIEN : WWW.LAREGIECHATELET.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS CHATELET

RÉGIE DES QUARTIERS DE CHASTRE-RIXENSART

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS CHASTRE & REGIE DES QUARTIERS DE RIXENSART

RÉGIE DES QUARTIERS DE CHAUDFONTAINE-VAUX

FACEBOOK : REGIE DES QUARTIERS CHAUDFONTAINE-VAUX

RÉGIE DES QUARTIERS DE COMINES-WARNETON

LIEN : WWW.REGIEDESQUARTIERS.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS COMINES-WARNETON

RÉGIE DES QUARTIERS DE DINANT

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE DINANT

RÉGIE DES QUARTIERS DE DISON

FACEBOOK : HAVRE-SAC ASBL

RÉGIE DES QUARTIERS DE DOUR

RÉGIE DES QUARTIERS D'ENGHIEN

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS D'ENGHIEN

RÉGIE DES QUARTIERS DE FLEMALLE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE FLÉMALLE

RÉGIE DES QUARTIERS DE FONTAINE-L'ÉVEQUE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE FONTAINE-L'ÉVEQUE

RÉGIE DES QUARTIERS DE GEMBOUX-SOMBREFFE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS GEMBOUX-SOMBREFFE

RÉGIE DES QUARTIERS DE GRÂCE HOLLOGNE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE GRÂCE-HOLLOGNE OFFICIEL

RÉGIE DES QUARTIERS DE HERSTAL

LIEN : WWW.RQH.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE HERSTAL

RÉGIE DES QUARTIERS D'INSERSAMBRE

LIEN : WWW.INSERSAMBRE.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS INSERSAMBRE

RÉGIE DES QUARTIERS DE LIÈGE

LIEN : WWW.RQLIÈGE.BE

FACEBOOK : LA RÉGIE DES QUARTIERS DE LIÈGE

RÉGIE DES QUARTIERS DE LOUVAIN-LA-NEUVE

WWW.RDQLADYLE.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE LA DYLE

RÉGIE DES QUARTIERS DE LA LOUVIÈRE-MANAGE

FACEBOOK : RÉGIEDESQUARTIERS LA LOUVIÈRE-MANAGE

RÉGIE DES QUARTIERS DE MARCHE-EN-FAMENNE

RÉGIE DES QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE

LIEN : WWW.REGIEDESQUARTIERS-MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE.BE/

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS MFC

RÉGIE DES QUARTIERS DE MOUSCRON

LIEN : WWW.RQMOUSCRON.BE

FACEBOOK : LA RÉGIE

RÉGIE DES QUARTIERS DE NAMUR

LIEN : WWW.RDQNAMUR.BE

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE NAMUR

RÉGIE DES QUARTIERS DE QUIÉVRAIN-BOUSSU-HONNELLES

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS - ASBL FEES

RÉGIE DES QUARTIERS DE SAINT-GHISLAIN

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS SAINT-GHISLAIN

RÉGIE DES QUARTIERS DE SAINT-NICOLAS

FACEBOOK : REGIE DES QUARTIERS DE ST NICOLAS

RÉGIE DES QUARTIERS DE SAMBREVILLE

FACEBOOK : SAMBR'ACTION

RÉGIE DES QUARTIERS DE SERAING

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE SERAING ASBL

RÉGIE DES QUARTIERS DE VAL-DE-SAMBRE

LIEN : WWW.REGIEHABITATRURAL-VDS.BE

FACEBOOK : REGIE D'HABITAT RURAL EN VAL DE SAMBRE ASBL

RÉGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS

FACEBOOK : RÉGIE DE QUARTIERS D'ENSIVAL

RÉGIE DES QUARTIERS DE VIELSAM

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS DE LA SALM

RÉGIE DES QUARTIERS DE WAREMME

FACEBOOK : RÉGIE DES QUARTIERS WAREMME

FÉDÉRATION DES RÉGIES DES QUARTIERS ASBL FÉDÉRÉ ASBL

MEMORANDUM 2024-2029

Présentés et approuvés lors de l'Organe d'Administration du 06 novembre 2023

Éditeur Responsable : Frédéric HALLEZ, Président de Fédéré ASBL.

Conception graphique, écriture et réalisation : M. Mourad OUAHMED, Coordinateur de Fédéré ASBL.

Siège Social : 3/2, rue des Briqueteries - 7100 Saint-Vaast.
www.federe.be

Enregistré au n° d'entreprise : 0743.836.382

© Fédération des Régies des Quartiers de Wallonie ASBL.



MEMORANDUM DES REGIES DES QUARTIERS DE WALLONIE 2024-2029



2023 - FÉDÉRÉ ASBL